

## eau en Seine-et-Marne

### ACTIONS PRÉVENTIVES

## ACTIONS AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS

Face à une pollution alarmante de l'eau en Seine-et-Marne par les produits phytosanitaires, les plans départementaux de l'eau répondent à la nécessité d'accompagnement vers une réduction d'usage de ces produits. Les communes sont directement concernées par cette action.

### Contexte

Pour réduire l'usage des produits phytosanitaires, ont été mis en place des lois, des campagnes de sensibilisation (effectuées par l'Etat, les collectivités et les associations) et un accompagnement technique et financier à destination des utilisateurs de ces produits.

Les résultats sont encourageants (engagement de la quasi-totalité des communes du Département), Il est important de ne pas relâcher les efforts de sensibilisation et d'accompagnement vers de meilleures pratiques.

Dans le but de toucher à terme la majorité des acteurs du territoire, le Département et ses partenaires, sont mobilisés à travers le Plan départemental de l'eau, afin d'accompagner les collectivités, acteurs économiques et particuliers dans une démarche de communication et de réduction de produits phytosanitaires.

### Les actions préventives

#### Usage des produits phytosanitaires par les communes

L'utilisation des produits phytosanitaires par les communes présente plusieurs risques. Par ruissellement dû à la présence de surfaces imperméables, ils se retrouvent souvent dans les nappes d'eaux souterraines et les rivières, ce qui entraîne des risques réels (consommation humaine, contamination, biodiversité des cours d'eau et dans certains cas, coûts de dépollution).

Plusieurs textes de lois limitent les possibilités d'usage de ces produits par les collectivités afin de diminuer ces risques. L'usage de produits phytosanitaires (hors produits de biocontrôle) est notamment interdit.

Pour autant, le besoin d'entretien des espaces publics et de maintien d'un cadre de vie agréable subsiste toujours.

Dans ce contexte, le Service SEPoMA (Service de l'Eau Potable et des Milieux Aquatiques du Département de Seine-et-Marne : il constitue un des services de la Direction de l'Eau, L'Environnement et de l'Agriculture (DEEA) du Département de Seine-et-Marne.) du Département de Seine-et-Marne et l'association AQUI'Brie proposent un

accompagnement des communes dans une démarche de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble de la Seine-et-Marne depuis 2008.

## IMPACT DU TRAITEMENT PHYTOSANITAIRE SUR VOIRIE IMPERMÉABLE



©SEPOMA - DÉPARTEMENT 77

### Engagement dans la démarche

Historiquement, dans le cadre de ces actions préventives, le **Département** avait fixé des règles conditionnant l'attribution des subventions en matière d'eau potable. Depuis 2007, les communes qui souhaitent bénéficier de ces subventions doivent réaliser des économies d'eau en optimisant leur réseau de distribution d'eau potable, et diminuer leur usage des produits phytosanitaires. A partir de 2012, cette règle concernait aussi les collectivités faisant des demandes de subvention dans le domaine de l'assainissement.

**Certaines communes s'engageaient aussi de façon volontaire** dans la démarche de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires.

Fin 2022, 98 % des communes de Seine-et-Marne sont engagées dans cette démarche.

### Un travail en collaboration avec AQU'Brice



Carte des répartitions  
©AQUI'BRIE/CD77

L'association **AQUI'Brie** a pour objectif la préservation de la nappe du Champigny. Elle accompagne les communes dans la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires depuis 2003. En signant la **Charte du Champigny**, les communes s'assurent la gratuité de l'accompagnement par l'association.

En 2007, pour étendre et renforcer l'action mise en place par l'association AQUI'Brie sur le territoire de la nappe du Champigny, le **Département** a développé une action comparable **pour les autres communes du département**. A présent, l'ensemble de la Seine-et-Marne est ainsi couvert par les actions de sensibilisation à la réduction d'usage des produits phytosanitaires, grâce à la collaboration entre le Service de l'Eau Potable et des Milieux Aquatiques (SEPoMA (Service de l'Eau Potable et des Milieux Aquatiques du Département de Seine-et-Marne : il constitue un des services de la Direction de l'Eau, L'Environnement et de l'Agriculture (DEEA) du Département de Seine-et-Marne.)) du Conseil départemental et AQUI'Brie.

## Accompagnement des communes

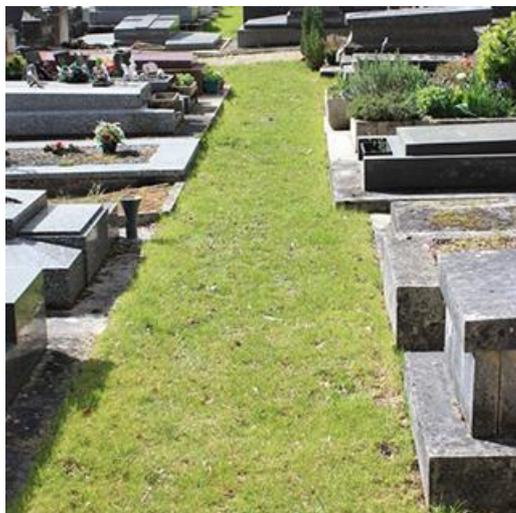
### Etapas de la démarche



Démonstration d'utilisation d'une brosseuse  
désherbeuse  
©SEPOMA - DEPARTEMENT 77

L'accompagnement des collectivités se déroule en plusieurs étapes :

- **Réunion d'information** présentant les risques de pollution de l'eau et le dispositif d'aides proposé par le Plan départemental de l'eau
- Mise en œuvre d'un **diagnostic sur les pratiques** d'entretien de la commune
- **Session d'animation** auprès des élus (maires, adjoints, conseillers municipaux) et du personnel en charge de l'entretien des espaces publics
- Mise en place d'un **protocole d'entretien**, de bon usage et de réduction des produits phytosanitaires
- **Suivis annuels** des pratiques et recadrage des actions sur plusieurs années



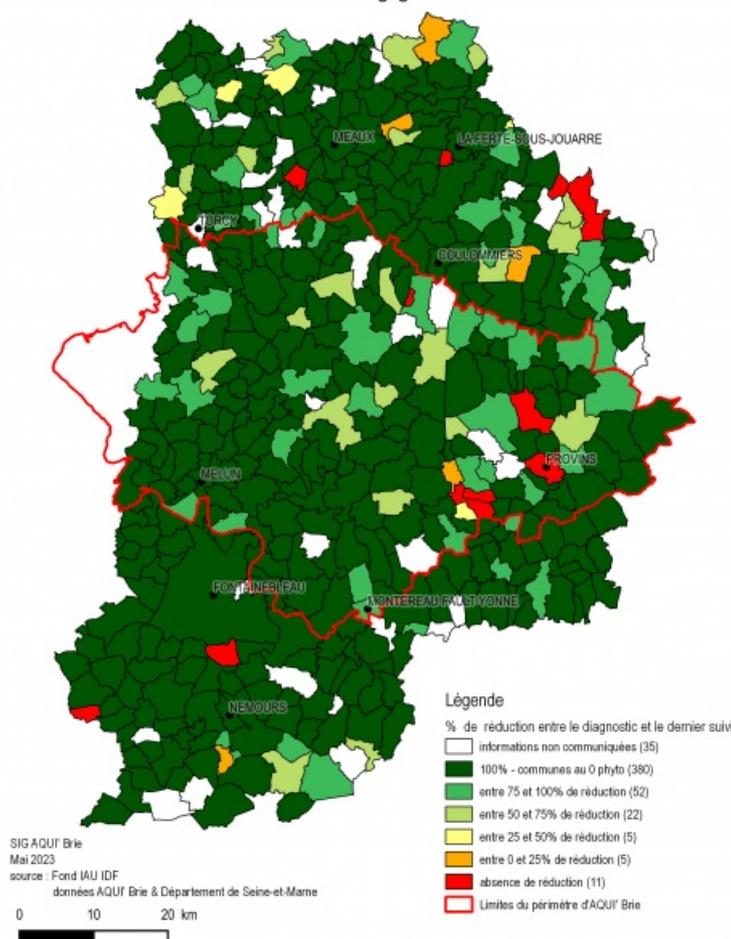
Aménagement de cimetière (enherbement)  
©SEPOMA - DEPARTEMENT 77

En parallèle, des journées techniques, thématiques et des fiches techniques permettent aux agents techniques, responsables de services et élus en charge de la question, de trouver des renseignements utiles pour une gestion des espaces communaux plus respectueuse de la qualité de l'eau.

Afin de répondre à des difficultés spécifiques, depuis 2017, des diagnostics d'entretien et d'aménagement des cimetières sont réalisés afin d'apporter des solutions pour ces espaces difficiles d'entretien.

## Bilan sur la démarche

Diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires  
(en quantité de matières actives)  
des communes engagées en 2022



Réduction d'utilisation des produits phytosanitaires dans les communes seine-et-marnaises (2022)  
©AQUi'BRIE

En 2022, sur l'ensemble du département :

- 98 % des communes seine-et-marnaises étaient engagées dans la démarche,
- 499 étaient à l'étape du suivi, soit 98 % de l'ensemble des communes,
- **387 communes ont atteint le "zéro phyto" !** Soit **77 %** des communes seine-et-marnaises. Ces communes entretiennent leurs espaces à l'aide de techniques alternatives (désherbage thermique, broyage...) et modifient l'aménagement de certains sites. Celles qui maintiennent cette démarche depuis plus de deux ans sont éligibles au trophée ZERO PHYT'Eau (voir ci-dessous).

Grâce à la volonté et la motivation des élus et des agents des services techniques, les volumes de produits phytosanitaires employés par les collectivités engagées ont été **réduits en moyenne de 93 %**.

**Depuis 2006, date de signature du premier PDE (Plan Départemental de l'Eau : Coordination de tous les acteurs de l'eau afin d'améliorer la gestion de la ressource en eau pour délivrer une eau de qualité et en quantité à tous les seine-et-marnais.), cela représente plus de 58,2 tonnes de matières actives qui n'ont pas rejoint le milieu naturel.** Par ailleurs, les communes améliorent leurs pratiques : meilleur stockage des produits, meilleure p

protection des agents qui effectuent les traitements, réduction ou arrêt du désherbage sur certaines zones à fort risque de pollution.

Grâce à la volonté et la motivation des élus et des agents des services techniques, les volumes de produits phytosanitaires employés par les collectivités engagées ont été réduits en moyenne de **93 %**.

**Depuis 2006, date de signature du premier PDE (Plan Départemental de l'Eau : Coordination de tous les acteurs de l'eau afin d'améliorer la gestion de la ressource en eau pour délivrer une eau de qualité et en quantité à tous les seine-et-marnais.), cela représente plus de 58,2 tonnes de matières actives qui n'ont pas rejoint le milieu naturel.** Par ailleurs, les communes améliorent leurs pratiques : meilleur stockage des produits, meilleure protection des agents qui effectuent les traitements, réduction ou arrêt du désherbage sur certaines zones à fort risque de pollution.

## Le Trophée ZÉRO PHYT'Eau

### Un trophée pour les communes

Le Département a créé le trophée « ZÉRO PHYT'Eau » en 2013 dans le cadre des actions préventives du Plan Départemental de l'Eau. Ce trophée est décerné aux communes ayant totalement arrêté l'utilisation des produits phytosanitaires (herbicides, insecticides et fongicides) depuis au moins deux ans pour l'entretien de leurs espaces publics.

Ces communes doivent par ailleurs s'engager à maintenir dans le temps le zéro phytosanitaire. Cette distinction qui valorise les efforts entrepris par les élus et les services techniques pour lutter contre les pollutions de la ressource en eau vise également à informer les habitants, les jardiniers amateurs et les acteurs locaux sur cette démarche nécessaire de suppression d'usage des pesticides.

Les communes lauréates de plus en plus nombreuses, démontrent une forte mobilisation sur le département. **En 2023, 12 nouvelles collectivités ont été lauréates du trophée, ce qui porte à 211 le nombre de collectivités récompensées.**

## Communication auprès du grand public

### Expliquer, impliquer les habitants



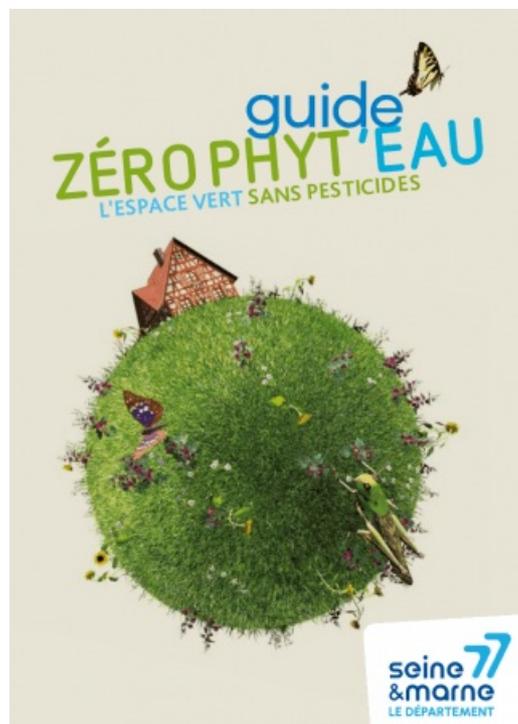
Panneau zéro phyto sur pelouse - @Seine-et-Marne Environnement  
 ©SEINE-ET-MARNE ENVIRONNEMENT

La communication sur les changements de pratiques auprès des habitants est importante, car une meilleure tolérance envers la végétation spontanée est nécessaire.

Cette nouvelle gestion respectueuse de l'environnement et de la santé publique, entraîne des **conséquences visibles** sur le cadre de vie : enherbement de certaines zones auparavant désherbées, prairies fleuries à la place de pelouses... la présence d'herbes sur la commune n'est pas synonyme d'un entretien négligé, mais d'une **gestion différente**.

C'est aussi l'occasion d'inciter les particuliers à **suivre l'exemple** de la commune, en limitant l'utilisation de pesticides dans leur jardin.

## Supports proposés aux communes



©CD77

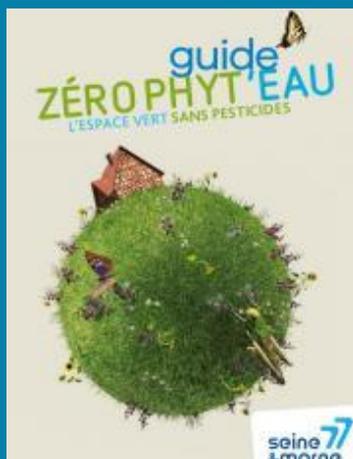
Afin de soutenir les communes engagées dans la démarche de communication, le Conseil départemental peut l

pour fournir différents supports :

- Trames d'**articles** à personnaliser à insérer au bulletin municipal ou à utiliser pour de petits prospectus explicatifs,
- **Plaquette** qui pourra être distribuée en mairie,
- **Exposition** sur le thème des pesticides nommée exposition ZÉRO PHYT'Eau qui pourra être prêtée aux communes,
- L'association AQUI'Brie et Seine-et-Marne Environnement fournissent également des expositions et différents supports de communication.

Les communes lauréates du Trophée ZÉRO PHYT'Eau reçoivent un pack de communication comprenant le logo du trophée, des panneaux à mettre sur site, et divers autres documents.

## PUBLICATIONS



### GUIDE

#### Guide - Zéro phyt'eau 2022

 TÉLÉCHARGEMENT

 PDF - 610.41  
KO



PLAQUETTE ACCOMPAGNEMENT ZÉRO PHYTO

Accompagnement communes zéro pesticide 2022

Afin de réduire la pollution engendrée par l'utilisation des produits phytosanitaires, le Service de l'eau potable et des milieux aquatiques (SEPoMA) du Département et l'Association AQU'I'Brie accompagnent les communes de Seine-et-Marne vers le zéro phytosanitaire.

Cette démarche s'inscrit dans la durée et comporte plusieurs étapes, de l'information initiale auprès des élus au suivi annuel de chaque commune.

 TÉLÉCHARGEMENT  PDF - 1.76 MO

VOIR AUSSI

- [➤ Ma commune sans pesticide - Guide des solutions \(https://www.ecophyto-pro.fr/documents/view/539/ma\\_commune\\_sans\\_pesticide\\_le\\_guide\\_des\\_solutions?q=ma%20commune%20sans%20pesticides&x=0&y=0\)](https://www.ecophyto-pro.fr/documents/view/539/ma_commune_sans_pesticide_le_guide_des_solutions?q=ma%20commune%20sans%20pesticides&x=0&y=0)
- [➤ Comparaison des méthodes de désherbage \(https://www.compamed.fr/\)](https://www.compamed.fr/)
- [➤ Ecophytopro pour les gestionnaires d'espaces verts \(https://www.ecophyto-pro.fr/\)](https://www.ecophyto-pro.fr/)

CONTENUS ASSOCIÉS

- [Fiches techniques de l'eau](#)
- [Exposition ZERO PHYt'Eau](#)
- [Obligations des collectivités](#)
- [Témoignages de collectivités](#)
- [Evolution des subventions ""zéro phyto"](#)

## SITES UTILES



(<https://www.aquibrie.fr/>)

A  
Q  
U  
I  
,  
B  
R  
I  
E



(<https://www.aquibrie.fr/>)



(<http://seine-et-marne-environnement.fr/>)

S  
E  
I  
N  
E  
-  
E  
T  
-  
M  
A  
R  
N  
E  
E  
N  
V  
I  
R  
O  
N  
N  
E  
M  
E  
N  
T



(<http://seine-et-marne-environnement.fr/>)